



JUN 19 2019

M. Ken McDonald
Président
Comité permanent des pêches et des océans
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour son rapport, *Assurer la viabilité du Programme des ports pour petits bateaux*. Je suis heureux de recevoir les recommandations du Comité et je remercie le Comité pour continuer à étudier et à mettre en évidence les enjeux importants auxquels sont confrontées les administrations portuaires. Ce rapport renferme des données précieuses sur la manière de répondre plus efficacement aux besoins changeants des usagers des ports au pays.

Le gouvernement du Canada appuie l'intention derrière le rapport et les recommandations cadrent bien avec des initiatives actuellement menées ou planifiées. De plus, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance culturelle et économique de son réseau de ports pour les collectivités côtières d'un océan à l'autre. Par conséquent, Pêches et Océans Canada efforçons toujours de consulter un éventail d'intervenants, y compris les administrations portuaires, les communautés autochtones et les usagers des ports pour petits bateaux, de façon que leurs points de vue soient pris en compte dans les décisions d'investissement. Ces considérations veillent à ce que les ports du Canada soient gérés de manière à assurer la santé et la sécurité des usagers des ports, ainsi que le développement économique des collectivités.

Au cours des dix dernières années, le Gouvernement du Canada a investi plus d'un milliard de dollars dans le Programme des ports pour petits bateaux de Pêches et océans Canada. Ce montant inclut 250 millions de dollars, annoncés dans le cadre du Budget 2018, à être investis dans le renouvellement du réseau fédéral de ports pour petits bateaux et en soutien aux municipalités dans le cadre de projets de dessaisissement où ces investissements soutiennent les communautés. Cette injection significative de fonds a permis de maintenir ou d'améliorer l'état du réseau des ports pour petits bateaux.

Voici la réponse du gouvernement du Canada à chaque recommandation formulée par le Comité :

Recommandation 1) Que Pêches et Océans Canada revoie et améliore le processus de consultation et les communications avec les administrations portuaires et les usagers des ports pour petits bateaux afin :

- a) d'une part, de déterminer quelle est la meilleure utilisation des ressources fédérales dans chaque port;**
- b) d'autre part, de faciliter la planification et la réalisation de projets d'amélioration des installations portuaires.**

L'établissement des administrations portuaires en 1987 a entraîné l'augmentation des rôles et responsabilités à l'échelle locale pour la gestion quotidienne des ports pour petits bateaux. Par conséquent, les collectivités sont très fières des ports et de les prendre en charge. Grâce à la gestion sur place assumée par des gens qui sont dévoués aux ports et qui les utilisent, une attention plus rapide et uniforme est donnée aux besoins des usagers des ports comparativement aux modes de gestion précédents où un gestionnaire portuaire nommé par le gouvernement fédéral supervisait plusieurs ports pour petits bateaux sur un territoire donné.

Le gouvernement du Canada déploie actuellement des efforts considérables pour communiquer avec les administrations portuaires et les usagers des ports pour petits bateaux et pour les consulter, de façon que leurs points de vue et préoccupations soient pris en compte dans la planification des investissements et l'établissement de la portée des projets d'amélioration de chaque port. Les employés régionaux du programme des Ports pour petits bateaux rencontrent les représentants des administrations portuaires régulièrement afin de discuter de projets d'amélioration portuaire. Le gouvernement du Canada reconnaît que le fait de continuer à améliorer les processus de consultation et les communications avec les administrations portuaires et les usagers des ports pour petits bateaux aidera à mieux évaluer les infrastructures et les besoins opérationnels de chaque port. Les efforts se poursuivront à l'échelle régionale pour examiner et améliorer les processus de consultation et les communications, pour veiller à ce que les points de vue des usagers soient pris en compte dans la mesure du possible.

Il est important de noter que, lorsqu'il détermine la meilleure utilisation des ressources fédérales, le gouvernement du Canada adopte une approche holistique dans l'ensemble de son réseau de ports à l'aide de critères d'établissement des priorités, comme la sécurité et la gestion des risques, les besoins opérationnels, la participation économique, les retombées économiques en général, l'activité portuaire et la gestion portuaire. Les consultations avec les administrations portuaires et les utilisateurs portuaires se poursuivront afin de veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte, tout en respectant les dépenses prévues pour le Programme des ports pour petits bateaux.

Recommandation 2) Que Pêches et Océans Canada organise au moins deux réunions chaque année avec les administrations portuaires, les bureaux régionaux responsables du Programme des ports pour petits bateaux et d'autres parties intéressées pour discuter de questions opérationnelles.

Le gouvernement du Canada est d'accord que des réunions avec les administrations

portuaires, les bureaux régionaux responsables du Programme des ports pour petits bateaux et d'autres parties intéressées pour discuter de questions opérationnelles sont essentielles pour traiter les problèmes dès qu'ils se présentent. Les employés régionaux du Programme des ports pour petits bateaux entretiennent un dialogue ouvert avec les administrations portuaires de leur région et rencontrent leurs représentants en personne et par téléphone, souvent aux deux semaines, afin de répondre aux préoccupations et aux problèmes opérationnels quotidiens. En outre, au moins une fois par an, le groupe de représentants de chaque administration portuaire d'une région de Pêches et Océans Canada rencontre officiellement les bureaux régionaux du Programme des ports pour petits bateaux et d'autres parties intéressées pour discuter de questions plus globales. Le gouvernement du Canada s'efforcera d'accroître la fréquence de ces réunions régionales à au moins deux par an.

Recommandation 3) Que Pêches et Océans Canada collabore avec les administrations portuaires à l'élaboration de plans d'activités ou d'immobilisations à long terme pour les ports de pêche essentiels.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle très important que jouent les administrations portuaires, en tant que locataires, dans la gestion continue des ports de pêche essentiels et valorise leur contribution en ce qui a trait à la planification d'affaires ou d'investissements à long terme pour ces sites. Différents outils (notamment de la formation, des manuels, des gabarits et des listes de contrôle) sont fournis aux administrations portuaires, et de manière à leur permettre d'élaborer des plans d'affaires à long terme pour les ports de pêche essentiels qu'ils gèrent. De plus, le personnel des bureaux régionaux responsables du Programme des ports pour petits bateaux consulte régulièrement les administrations portuaires et tient compte de leur avis dans le processus de planification des immobilisations à long terme du Programme. Des efforts sont en cours pour améliorer continuellement ce processus.

Recommandation 4) Que Pêches et Océans Canada travaille à renforcer les capacités de la main-d'œuvre bénévole et des conseils d'administration des administrations portuaires, qu'il conçoive une politique sur la formation qui soit plus uniforme et qui énonce clairement les responsabilités des administrations portuaires, et qu'il prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à l'application d'une telle politique.

Une des principales priorités du gouvernement du Canada est de renforcer la durabilité et la capacité des administrations portuaires bénévoles. À cet égard, le gouvernement du Canada s'engage à fournir aux administrations portuaires la formation et les ressources dont elles ont besoin pour gérer efficacement les installations au moyen des ententes de bail. Plus précisément, les employés régionaux du Programme des ports pour petits bateaux aident les représentants des administrations portuaires et leur fournissent tous les manuels, listes de contrôle et gabarits nécessaires pour gérer efficacement les opérations quotidiennes d'un port pour petits bateaux. Les efforts se poursuivront afin de veiller à ce que les administrations portuaires soient au fait des possibilités de formation et des ressources à leur disposition et que du matériel de formation supplémentaire sera développé au besoin, afin que les administrations portuaires soient suffisamment préparées pour mettre en œuvre et exercer leurs responsabilités.

La page Web du Programme des ports pour petits bateaux contient actuellement une section « Outils pour les administrations des ports » qui contient de l'information et des ressources pour aider les administrations portuaires à exécuter les activités quotidiennes dans leur port pour petits bateaux. Les « Outils pour les administrations des ports » fournissent des documents créés par le Programme, les administrations portuaires et d'autres programmes du gouvernement; elle contient aussi des liens externes utiles qui décrivent ce que les administrations portuaires sont responsables et aident à s'assurer qu'ils sont prêts à s'acquitter de ces responsabilités. Le site Internet du Programme des ports pour petits bateaux continuera d'être mis à jour au fur et à mesure que du matériel pertinent est créé.

Recommandation 5) Que Pêches et Océans Canada élabore une politique normalisée et uniforme énonçant les responsabilités en matière d'entretien qui incombent aux administrations portuaires.

Le gouvernement du Canada est d'avis que la compréhension mutuelle des rôles et responsabilités des autorités portuaires, telles qu'énoncées dans leur contrat de location avec le Programme des ports pour petits bateaux, est très importante. Ainsi, le Programme a mis sur pied un groupe de travail national sur l'examen des baux en 2018 pour assurer la révision des baux en vue de mettre à jour et de préciser les rôles et responsabilités et d'élaborer une politique uniforme énonçant les responsabilités en matière d'entretien qui incombent aux administrations portuaires.

Recommandation 6) Que Pêches et Océans Canada et les autres ministères et organismes fédéraux compétents collaborent sans tarder avec les administrations des ports pour petits bateaux à l'établissement de protocoles et de mandats clairs en vue d'aider ces administrations portuaires à résoudre leurs difficultés liées aux locataires récalcitrants et aux navires non sécuritaires ou abandonnés.

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'il est très important d'établir des protocoles et mandats clairs en vue d'aider les administrations portuaires à résoudre leurs difficultés liées aux locataires récalcitrants et aux navires non sécuritaires ou abandonnés. En raison de ce genre de préoccupations, le gouvernement du Canada a lancé deux programmes dans le cadre de sa Stratégie nationale relative aux bateaux abandonnés et aux épaves au Canada, à savoir le Programme de bateaux abandonnés de Transports Canada et le Programme d'élimination des épaves et des navires abandonnés de Ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada. Ce dernier programme, lancé en 2017-2018, versera jusqu'à 1,325 million de dollars sur cinq ans aux autorités portuaires et autres bénéficiaires admissibles pour qu'ils enlèvent et éliminent les navires abandonnés et les épaves qui se trouvent dans les ports pour petits bateaux appartenant à Pêches et Océans Canada. À ce jour, on a enlevé un total de 23 bateaux des ports fédéraux dans tout le pays. L'équipe du Programme des ports pour petits bateaux étudie à présent les demandes de financement pour l'année 3, soit l'exercice 2019-2020.

La Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux va établir des protocoles et mandats clairs. Cette nouvelle loi fournira au gouvernement fédéral des pouvoirs généraux pour : renforcer la responsabilité des propriétaires de bateaux, dont la prise d'une assurance

obligatoire pour l'enlèvement des épaves de gros bateaux; aborder la gestion irresponsable des bateaux, par exemple, en interdisant d'abandonner des bateaux ou de laisser un bateau délabré sans autorisation dans un port. Cette loi va aussi accroître les pouvoirs fédéraux pour prendre des mesures proactives, comme ordonner au propriétaire de s'occuper de son bateau délabré ou dangereux ou encore prendre des mesures directes et tenir le propriétaire responsable de tous les frais s'il ne se conforme pas aux ordres. Ces mesures proactives visent à s'assurer que les bateaux problématiques sont pris en charge plus rapidement, avant que le problème n'empire et que les bateaux deviennent plus coûteux à enlever. La nouvelle loi, qui fait partie de la Stratégie nationale relative aux bateaux abandonnés et aux épaves au Canada, aidera les administrations portuaires à surmonter les défis auxquels elles sont confrontées par rapport aux bateaux abandonnés ou non sécuritaires. Voici d'autres éléments importants de la Stratégie nationale : amélioration de l'identification des propriétaires de bateaux; création d'un inventaire de bateaux et évaluation de leurs risques; et établissement d'une solide approche basée sur le principe pollueur-payeur pour les futurs nettoyages de bateaux.

Le gouvernement du Canada continuera de déployer des efforts pour que les administrations portuaires disposent des outils pour optimiser le taux de conformité et les aider à régler les problèmes de locataires récalcitrants de façon rapide et efficace.

Recommandation 7) Que Pêches et Océans Canada mette à jour sans délai les données sur le rendement et l'état des installations portuaires pour que puissent être résolus les problèmes soulevés par le ministère dans son rapport d'évaluation de 2013 et dans les témoignages livrés en 2018 par les gestionnaires du Programme des ports pour petits bateaux.

Le gouvernement du Canada convient que les données sur le rendement et l'état des installations portuaires sont essentielles pour assurer la prise de décisions stratégiques. À la suite du rapport d'évaluation de 2013, le Programme des ports pour petits bateaux a réalisé un vaste exercice de collecte des données complètes pour recueillir des renseignements sur divers sujets liés à la gestion du Programme, y compris des renseignements sur l'activité et l'utilisation des ports et l'état des installations portuaires. Depuis, ces renseignements sont mis à jour de façon périodique. Cela dit, une évaluation plus approfondie et une mise à jour des données du Programme ont été entreprises à l'hiver 2019, et ont pris fin en mars 2019. Cet exercice a permis d'actualiser les renseignements recueillis en 2013 et de recueillir des renseignements additionnels pour combler les lacunes soulevées pour la prise de décisions éclairées. Les données recueillies à l'hiver 2019 seront incluses dans le plan de gestion des immobilisations en cours d'élaboration par le Programme, afin de s'assurer qu'il gère son portefeuille complet d'immobilisations le plus efficacement possible pendant le cycle de vie.

Recommandation 8) Que Pêches et Océans Canada réévalue la sécurité des ports pour petits bateaux et qu'il hiérarchise les projets d'immobilisations et de réparation en fonction des risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs de ces ports.

Le gouvernement du Canada convient que la hiérarchisation des projets d'immobilisations et de réparation en fonction des risques pour la santé et la sécurité est d'une importance

cruciale, et il continuera de considérer ces types de réparations comme des projets prioritaires. Les risques pour la santé et la sécurité sont déjà inclus comme critères prioritaires lorsque le gouvernement du Canada prend des décisions sur les investissements au moyen de son processus d'examen par les pairs, et le Programme des ports pour petits bateaux continuera d'accorder la priorité aux projets avec des composantes de sécurité dans son processus de planification des investissements. Les critères utilisés pour sélectionner les projets à des ports pour petits bateaux sont les suivants : sécurité et gestion des risques, besoin fonctionnel, participation économique, avantages économiques généraux, activité et gestion portuaires.

Dans des cas limités, le gouvernement du Canada peut entreprendre une approche de gestion des risques qui comprend des mesures afin d'assurer la sécurité du public comme la fermeture d'installations, l'érection de barricades et la restriction de l'accès.

Recommandation 9) Que Pêches et Océans Canada crée une enveloppe budgétaire distincte pour les travaux de dragage d'entretien qui lui facilitera la planification à long terme des projets de dragage.

Le gouvernement du Canada convient que le dragage est extrêmement important pour assurer des voies navigables sûres et accessibles. Il s'agit d'une activité de la plus haute importance pour l'industrie de la pêche commerciale. Alors qu'il y aurait des avantages de consacrer un montant déterminé de fonds spécifiquement au dragage, il faudrait envisager la création d'une enveloppe de financement des services votés distincte pour le dragage d'entretien dans le contexte où une telle approche réduira la marge de manœuvre du gouvernement du Canada pour prioriser les travaux dans toute la gamme d'importants projets de réparation nécessaires sur les sites du Programme des ports pour petits bateaux.

Recommandation 10) Que les ministres compétents revoient les méthodes employées dans l'administration publique fédérale pour l'attribution des contrats d'entretien, de rénovation et de dragage des ports pour petits bateaux dans l'optique d'assurer l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources financières.

Le gouvernement du Canada convient que le gouvernement fédéral devrait continuellement examiner les méthodes pour l'attribution des contrats d'entretien, de rénovation et de dragage des ports pour petits bateaux dans le but d'utiliser les fonds le plus efficacement possible. Le gouvernement du Canada utilise actuellement une combinaison de mécanismes de passation de marchés pour les services d'architecture et d'ingénierie, de gestion de projets et de construction. Ces mécanismes, notamment les services de passation de marchés et d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada, les spécialistes en passation de marchés de Pêches et Océans Canada, les consultants, les offres à commande et les arrangements en matière d'approvisionnement, visent à utiliser les fonds le plus efficacement possible. Une vaste gamme d'options et d'innovations pour améliorer la combinaison des méthodes ci-dessus continuera à être étudiée afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources fédérales.

Recommandation 11) Que Pêches et Océans Canada envisage d'effectuer, en partenariat avec une administration portuaire désireuse et capable de tenir ce rôle, un projet pilote visant à établir un modèle coopératif pour la gestion et le financement d'un projet d'amélioration des immobilisations dans le port pour petits bateaux participants, et que le ministère assortisse le projet pilote d'une procédure accélérée de financement à titre incitatif.

Le gouvernement du Canada est ouvert à l'examen d'une proposition de projet pilote avec une administration portuaire qui établirait un modèle coopératif afin de gérer et de financer un projet d'amélioration des immobilisations grâce à un financement accéléré pour un port pour petits bateaux spécifique. Ce projet pilote pourrait être initié selon l'intérêt manifesté par une administration portuaire et en fonction de sa capacité. Le gouvernement du Canada pourrait explorer les avenues permettant la réalisation du projet pilote, mais devra en même temps s'assurer qu'il respecte la Directive des normes comptables du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les immobilisations appartenant au gouvernement du Canada.

Recommandation 12) Que, vu la demande croissante et la dégradation accélérée des installations due aux changements climatiques et à la gravité des tempêtes, le gouvernement du Canada double le budget de base dont dispose le Programme des ports pour petits bateaux.

Le gouvernement du Canada convient que, vu la demande croissante et la dégradation accélérée des installations due aux changements climatiques et à la gravité des tempêtes, une pression importante est exercée sur l'infrastructure du Programme des ports pour petits bateaux. Pêches et Océans Canada a créé un outil de planification basé sur la science, appelé Outil canadien d'adaptation du niveau de l'eau aux niveaux extrêmes, afin de permettre l'adaptation des infrastructures côtières aux changements climatiques liés aux niveaux d'eau extrêmes et aux changements de climat des vagues. La conception de nouvelles structures fédérales ou de structures existantes à réparer prend en compte les indications fournies par cet outil de modélisation. Pêches et Océans Canada a de plus développé un indice de vulnérabilité des infrastructures côtières pour aider à déterminer la priorité relative des projets.

Comme il est précisé dans la réponse à la recommandation 7, les responsables du Programme des ports pour petits bateaux viennent tout juste de terminer un exercice de collecte de données qui éclairera l'élaboration d'un plan de gestion des immobilisations. Le plan de gestion des immobilisations fournira un plan directeur permettant au programme de gérer l'intégralité de son portefeuille d'actifs de la manière la plus efficace possible tout au long de son cycle de vie.

Recommandation 13) Que Pêches et Océans Canada reconnaisse l'incidence économique que peuvent avoir les ports de plaisance sur les collectivités locales et qu'il tienne compte des retombées touristiques générées par ces ports dans l'élaboration des modèles de financement.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle important que les ports pour petits bateaux peuvent jouer dans les communautés, en particulier dans les zones rurales et isolées du pays. Les ports pour petits bateaux sont souvent au centre d'un éventail d'activités d'une collectivité et peuvent même être le point focal d'une collectivité. Le gouvernement du Canada reconnaît que certains ports revêtent une importance historique et attirent l'attention du public pour diverses raisons, en particulier sur le plan du tourisme, et, du coup, permettent de servir bon nombre d'intérêts des collectivités. Quand des ports sont réputés servir davantage les intérêts de la province ou de la collectivité sur le plan du tourisme et du développement économique local que ceux de la pêche commerciale, le gouvernement du Canada travaille avec les intervenants locaux et les collectivités autochtones pour financer le dessaisissement des ports de manière à ce que ces infrastructures locales soient prises en charge par les collectivités concernées en vue d'en favoriser la croissance économique. Une composante-clé du Programme des ports pour petits bateaux est le dessaisissement de tous les ports non essentiels à des tiers parties. Le Programme continuera à travailler avec des partenaires des communautés pour déterminer comment le dessaisissement peut aider à promouvoir leurs intérêts.

En outre, les administrations portuaires locales sont des demandeurs admissibles dans le cadre de certains programmes offerts par des organismes de développement régionaux précis. Grâce au soutien du Programme des ports pour petits bateaux, certaines administrations portuaires locales ont établi des relations de travail étroites avec des organismes de développement régionaux qui ont été profitables aux collectivités visées. Les efforts visant à renforcer les capacités des administrations portuaires se poursuivront de manière à ce qu'elles puissent tirer parti de telles opportunités.

Recommandation 14) Que Pêches et Océans Canada collabore avec les groupes autochtones à l'élaboration d'un modèle de financement qui réponde aux besoins des collectivités autochtones et côtières tout en étant propice au développement des pêches.

Le gouvernement du Canada est engagé, par une approche pangouvernementale, en faveur de la réconciliation autochtone. La réconciliation renforce la relation entre la Couronne et les groupes autochtones et qu'elle peut favoriser la prospérité économique. En 2018, le Programme des ports pour petits bateaux a mis sur pied un groupe de travail national sur la réconciliation avec les Autochtones. Son mandat consiste à appliquer l'optique de la réconciliation à la gestion, à la planification et à l'aménagement des ports.

Le gouvernement du Canada convient qu'il est important de travailler avec les groupes autochtones et les communautés côtières pour répondre à leurs besoins en matière de développement des pêches. En améliorant la consultation et la communication avec les groupes autochtones et les communautés côtières, des efforts supplémentaires continueront à être déployés au niveau régional pour évaluer chaque situation et déterminer les implications financières répondant aux préoccupations exprimées en fonction de la capacité financière du Programme ports pour petits bateaux.

En guise de conclusion, je remercie à nouveau, au nom du gouvernement, les membres du Comité permanent des pêches et des océans pour la diligence et l'engagement dont ils font

preuve pour assurer la viabilité du Programme des ports pour petits bateaux pour les générations actuelles et à venir. Le gouvernement du Canada demeure résolu à veiller à ce que les besoins des administrations portuaires et des autres usagers des ports soient satisfaits, et ce, de façon efficace et en temps utile.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne